



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2018-13

---

Avis public est par la présente donné, par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier, que le **règlement numéro 2018-13 régissant l'examen de la conformité des règlements d'urbanisme**, adopté par le Conseil des maires de la municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska lors de son assemblée du 16 janvier 2019, est entré en vigueur le 23 janvier 2019.

Le but de ce règlement vise à augmenter l'efficacité de la gestion des règlements d'urbanisme.

Le règlement peut être consulté sur le site web de la MRC au [www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca](http://www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca).

Fait et donné à Nicolet, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2019.

Michel Côté, Ph. D.  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier